

Quelle politique d'investissement pour ce mandat ?

À ce stade, la vigilance et la prudence restent de mise, car les grandes orientations en matière de politique d'investissement demeurent encore incertaines.

Le budget rectificatif (à voter le 19 septembre 2026) et le budget 2027 (à voter avant le 15 avril 2027) permettront de donner une première orientation budgétaire.

Dans ce cadre, la majorité actuelle va devoir faire des choix et arrêter dans les prochains mois le PPI (plan pluriannuel d'investissement), qui fixera les grandes orientations et les principaux projets d'investissement pour ce mandat.

Cette démarche doit également conduire à s'interroger sur la poursuite des projets que nous avons engagés lors du précédent mandat. C'est notamment le cas du projet du « Carré d'Or », sur le tènement de l'Office de Tourisme, mais aussi de la poursuite du contrat de performance énergétique portant sur la rénovation de 9 bâtiments communaux.

Ce dernier apparaît plus que jamais pertinent dans le contexte du réchauffement climatique, des fluctuations du prix de l'énergie, des obligations réglementaires (décret tertiaire) ou encore des contraintes budgétaires. Améliorer la performance énergétique des bâtiments constitue à la fois un choix environnemental de long terme et un levier pour maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement.

Les prochains mois seront donc décisifs pour déterminer quels projets seront effectivement maintenus, lesquels seront réorientés et quels nouveaux investissements seront privilégiés.

De notre côté, nous resterons vigilants et analyserons attentivement les choix qui seront retenus, afin de sensibiliser et d'alerter les Miribelans lorsque cela sera nécessaire.

Les élus de la liste « Miribel, responsable et ambitieuse »